



RÉGATE ANNUELLE DU YCRSTL

Avis de course (AC)

YACHT-CLUB ROYAL SAINT-LAURENT

Dorval Qc Canada
13 juillet 2024

1 RÈGLES

- 1.1 Les régates seront régies par les [Règles de courses pour voiliers](#) (RCV).
- 1.2 L'autorité organisatrice (AO) est le YCRStL.
- 1.3 En cas de conflit, le texte anglais prévaut.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les Instructions de course (IC) seront disponibles le 13 juin 2024.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES COMPÉTITEURS

- 3.1 Les avis aux compétiteurs seront affichés au [Tableau d'affichage officiel](#) du YCRStL. Les documents et résultats de course peuvent aussi être affichés sur le babillard situé à côté des bureaux administratifs du YCRStL.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata annuelle du YCRStL est ouverte à tous les bateaux dont les propriétaires sont des membres en règle d'un club du ARVSL/SLVYRA.
- 4.2 L'événement est ouvert aux bateaux qui ont un certificat d'handicap PHRF ARVSL/SLVYRA valide. Pour plus d'information sur les handicaps PHRF : <https://slvyra.com/fr/handicaps/>.
- 4.3 Les classes sont définies comme suit :

Division 1	PHRF 1 - spinnaker et voile blanche PHRF 2 - spinnaker et voile blanche
Division 2	PHRF 3 - spinnaker seulement
Division 3	PHRF 2 and 3 - voile blanche seulement

- Note:** Les bateaux PHRF 2 voiles blanches ont le choix de participer dans la division 1 ou la division 3. Les bateaux PHRF 1 qui désirent participer en voile blanche doivent aviser le bateau comité. Les bateaux doivent compléter l'entièreté de l'événement soit en spinnaker ou en voile blanche. Pour avoir une classe reconnue, un minimum de 3 bateaux est nécessaire.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en passant tribord amure à l'arrière du bateau comité en spécifiant vocalement leur numéro de voile et leur division.
 - 4.5 Tous les bateaux voiles blanches admissibles doivent avoir un fanion blanc attaché à leur pataras arrière.

5 ÉVÉNEMENT

- 5.1 L'événement consiste en un maximum de 3 courses.

6 PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 La régata annuelle du Yacht-Club Royal Saint-Laurent comprend le nombre suivant de courses planifiées:



RÉGATE ANNUELLE DU YCRSTL

Avis de course (AC)

YACHT-CLUB ROYAL SAINT-LAURENT

Classe	Courses planifiées par jour	Nombre de courses maximum par jour
<i>Division 1</i>	3 courses	3 courses
<i>Division 2</i>	3 courses	3 courses
<i>Division 3</i>	3 courses	3 courses

6.2 Le premier signal d'attention pour la régata annuelle du YCRStL est planifié pour 10h30, le 13 juillet.

7 HANDICAP

7.1 Les handicaps Temps sur Temps (T/T) ARVSL/SLVYRA PHRF seront utilisés.

8 AIRE DE COURSE

8.1 À l'ouest de la bouée AD 18 sur le lac Saint-Louis. Se référer à *Régata annuelle AC addenda A – Aire de course*.

9 PARCOURS

9.1 Le parcours de course sera spécifié dans les IC.

10 PRIX

10.1 La remise des prix se fera lors de la CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE VOILE annuelle du YCRStL.



RÉGATE ANNUELLE DU YCRSTL

Avis de course (AC)

YACHT-CLUB ROYAL SAINT-LAURENT

Régate annuelle AC ADDENDA A – AIRE DE COURSE

